



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 75254

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des victimes d'essais nucléaires. Durant plusieurs décennies, la France a pratiqué des essais nucléaires dans le Sahara et en Polynésie. Or de très nombreuses personnes civiles et militaires ont été affectées dans leur santé par les conséquences de ces essais. Rassemblées dans diverses associations, ces personnes réclament aujourd'hui la reconnaissance de la responsabilité de la France dans leur état de santé, l'ouverture des archives, l'institution d'une commission chargée du suivi des essais nucléaires et la création d'un fonds d'indemnisation des victimes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour répondre à ces légitimes attentes.

Texte de la réponse

Le suivi sanitaire des essais nucléaires français fait l'objet d'un suivi interministériel. Ainsi, à l'initiative du Président de la République, les ministres de la santé et de la défense ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires (CSSEN) au Sahara et en Polynésie française. Ce comité, composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés (Institut national de veille sanitaire, centre international de recherche sur le cancer, CNRS,...), des responsables de la défense et du commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires, peut s'entourer en tant que de besoin des experts qu'il juge utiles. Dans le cadre du Comité, seront réexaminés toutes les études et travaux relatifs aux éventuelles conséquences sanitaires des essais nucléaires français. Le comité se réunit au moins deux fois par an. Un premier rapport d'activité a été remis aux ministres de la santé et de la défense. Il est consultable sur le site de l'Autorité de sûreté nucléaire : www.asn.gouv.fr. Ce rapport décrit les premiers résultats des travaux initiés par le comité et le programme d'actions à poursuivre d'ici à la fin 2006 afin de mieux connaître les éventuelles conséquences sanitaires des essais nucléaires français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75254

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9379

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11845